



ARRÊTÉ	OBJET	DATE	PAGE
352/2025	AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE CURIALE et PLACE JOFFRE	14/11/2025	734

Sur la chaussée / sur trottoir / sur emplacements de stationnement

Sur emplacement Zone Bleue

Sur Place / en zone piétonne

Nature de l'Autorisation : **Neutralisation de 2 places de stationnement rue Curiale + occupation du trottoir
Place Joffre**

Nature des travaux : **Travaux de démolition intérieure et déblaiement des matériaux**

Lieu des travaux : **CAISSE D'ÉPARGNE – 18 Place Joffre**

Demandeur : **Entreprise FB DEMOLITION – M. BANDELIER – 07.71.87.11.68.**

Date de validité : **DU LUNDI 17 AU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025 (Neutralisation des places de
stationnement à partir du mardi 18 novembre 2025)**

Thann, le 14 novembre 2025



Charles VETTER
Adjoint au Maire

PRESCRIPTIONS A SUIVRE PAR LE PERMISSIONNAIRE :

- **La libre circulation ne devra pas être entravée, dont celle des piétons, qui devra toujours être maintenue ou déviée sur un parcours de la chaussée, dûment marqué et protégé.**
- **Toute signalisation nécessaire destinée à attirer l'attention des usagers de la voie publique devra obligatoirement être apposée par les soins du permissionnaire, de jour comme de nuit.**
- **En cas de risque de chute de matériaux, toute mesure de protection nécessaire devra être prise au préalable.**
- **Les droits des tiers restent réservés.**
- **En cas d'accident résultant de ces installations, le permissionnaire en supportera seul la responsabilité. Conformément à l'«arrêté municipal permanent n° 56/2010 du 20 avril 2010 de Lutte contre le Bruit», les engins et matériels utilisés sur le territoire de la Ville de Thann, doivent être munis de dispositifs conformes propres à assurer leur insonorisation.**

Transmis à :
- FB DEMOLITION - M. BANDELIER
- Service Technique
- Police municipale
- Archives

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 17/11/25 par Monsieur Gilbert STOECKEL – Maire de Thann